

2 Politique

Mise en place du CGE/Commission ad hoc et Collège spécial

Les membres dans leurs fauteuils



Représentants de l'opposition...



... et de la majorité au sein de la Commission ad hoc.

Photo : F. M. Mombo

Photo : F. M. Mombo

J.K.M
Libreville/Gabon

Ils ont officiellement pris leurs fonctions, hier, au cours d'une cérémonie présidée à l'ancien siège de la Cénap par le ministre de l'Intérieur Lambert-Noël Matha.

LE processus de mise en place du Centre gabonais des élections (CGE) semble définitivement sur les rails. Et pour cause, après avoir rendue publique, le 16 avril dernier, la liste des représentants de la majorité et de l'opposition appelés à composer la Commission ad hoc (Cah) et le Collège spécial (CS), le ministre de

l'Intérieur, de la Sécurité, chargé de la Décentralisation et du Développement local, Lambert-Noël Matha, les a officiellement "renvoyés à l'exercice de leurs fonctions", hier, au siège de l'ancienne Commission électorale nationale autonome et permanente (Cénap) sis à la Cité de la Démocratie.

Dans la foulée, conformément aux dispositions de l'article 12 b de l'Ordonnance N°00004/PR/2018 du 26 janvier 2018 modifiant, complétant et supprimant certaines dispositions de la loi N°07/96 du 12 mars 1996 portant dispositions communes à toutes les élections politiques, l'appel à candidature pour le poste de président du CGE a été lancé à travers la lecture



Photo : F. M. Mombo

Le ministre de l'Intérieur, Lambert-Noël Matha, lors de son intervention.

des dispositions de l'arrêté ministériel y relatif. Ce qui signifie qu'à compter du mercredi 18 avril, les com-

patriotes âgés de quarante-cinq (45) ans au moins, justifiant d'une expérience d'au moins dix (10) ans

dans la haute administration publique où à des postes de responsabilité dans le secteur privé, peuvent déposer leurs dossiers au secrétariat de la Cah le 20 avril à 18 heures au plus tard, après y avoir retiré un formulaire de candidature. Soit un délai de soixante-douze heures. Ce qui est apparu aux yeux de certains comme étant une "une contradiction par rapport aux dispositions de l'ordonnance susmentionnée." Vu que, selon eux, l'article 12 b alinéa 2 de ce texte dispose : "Les dossiers de candidature doivent être déposés auprès de la Cah dans les cinq jours qui suivent l'appel à candidature". Autrement dit, à les entendre, "en tenant compte des jours ouvrables, c'est le mercredi 25 avril prochain au

plus tard que les dossiers de candidature doivent être déposés au secrétariat de la Cah". Ce qui a poussé certains à penser que les premières passes d'armes au sein de la Cah pourraient avoir lieu autour de l'interprétation des dispositions de différents textes. Dans tous les cas, les membres de la Cah disposent d'un délai de quarante-huit (48) heures pour examiner les dossiers de candidature et rendre publique la liste des candidats retenus. Étant entendu que le Collège spécial organise l'élection du président du CGE dans les trois jours suivant la transmission de ces documents. Quoiqu'il en soit, le ministre de l'Intérieur a appelé les membres de la Cah et du CS à se mettre résolument au travail.

Clôture de la réunion stratégique régionale du CGLU Afrique, mardi soir

Appel à la création d'un Fonds de développement des villes d'Afrique



Photo : Frédéric Serge Long

Les collectivités locales doivent devenir des partenaires fiables pour les gouvernements nationaux, etc.

Frédéric Serge LONG
Libreville/Gabon

C'est l'une des nombreuses résolutions ayant sanctionné la fin, mardi en soirée, de la rencontre des maires et responsables des capitales et métropoles de la zone CEEAC, ainsi que d'associations nationales de gouvernements locaux.

OUVERTE, le 17 avril dernier, à l'hôtel Méridien ReNdama de Libreville, la deuxième réunion stratégique régionale, pour le compte de l'Afrique centrale, du CGLU (Cités et

gouvernements locaux unis d'Afrique) s'est achevée mardi.

Comme point d'orgue, la lecture d'une déclaration solennelle marquant l'engagement des maires et responsables de capitales et métropoles à faire en sorte que les collectivités territoriales soient en première ligne dans les questions de développement. Pendant deux jours, dirigeants du Réseau des femmes élues locales d'Afrique (Refela), secrétaires permanents d'associations nationales et gouvernements locaux de 6 des 9 pays que compte l'Afrique centrale de CGLU



Photo : Frédéric Serge Long

Les maires et responsables des capitales et villes d'Afrique centrale au cours de la cérémonie de clôture.

Afrique (Cameroun, Congo, République centrafricaine, République démocratique du Congo, Gabon, Tchad) ont fait le bilan de l'état de la décentralisation dans les différentes régions et délibéré sur les actions prioritaires nécessaires pour que les collectivités locales puissent devenir des partenaires fiables aux gouvernements nationaux, aux communautés économiques régionales et aux autres partenaires au développement. Présidés par Christian Roger Okemba, maire de Brazzaville (Congo) et vice-président du CGLU Afrique pour l'Afrique centrale, et

modérés par Jean Elong Mbassi, secrétaire général de CGLU Afrique, en présence, entre autres, des maires de Libreville, Rose Christiane Ossouka Raponda (vice-présidente de CGLU pour l'Afrique) et de Banganté au Cameroun, Célestine Ketcha Courtès, les travaux ont notamment milité en faveur de la création du Fonds de développement des villes d'Afrique (Fodeva). "Nous prenons aussi bonne note de l'appel lancé en direction des villes principales de notre région pour faire partie du club des fondateurs du Fodeva contre le paiement de 100 000 euros (soit plus de 65



Photo : Frédéric Serge Long

Les participants au terme de la rencontre.

millions de francs CFA) par collectivité. Nous encourageons les maires de ces villes dans notre région à souscrire au Fonds dans les meilleurs délais, afin de pouvoir annoncer son lancement lors du prochain sommet Africités à Marrakech (Maroc) du 20-24 novembre 2018...", peut-on lire, entre autres, dans ladite déclaration. "Nous sommes conscients des importantes responsabilités qui nous incombent dans la mise en œuvre des agendas continentaux et globaux, notamment l'agenda 2063 de l'Union africaine, l'Agenda 2030 des objectifs de développement durable,

l'Accord de Paris sur les changements climatiques, le protocole de Sendai et le nouvel agenda", est-il écrit dans ce même document. Les prochaines réunions stratégiques régionales de CGLU Afrique permettront d'affiner davantage les réflexions sur ces questions, notamment celles de Walvis Bay (Namibie) du 7 au 8 mai 2018, pour la région de l'Afrique australe ; à Accra (Ghana) les 28 et 29 mai 2018 pour l'Afrique de l'Ouest ; et à Rabat (Maroc) du 18 au 19 juin pour la région Afrique du Nord.